

Compte rendu du deuxième conseil d'école 2018-2019 jeudi 14 mars 2019

Présents:

Élus: Mr Laurence, le maire, Mr Duchemin et Mr Talvast, adjoints

Représentants des parents d'élèves: Mme Dennebouy Cécile, Mme Zekri Meriem, Mme Alexandre Nathalie, Mme Sergent Noémie, M. L'Orphelin Franck

Enseignantes: Mme Hamelin Karine, Mme Jarry Céline, Mme Segovia Florence, Mme Osmond Mélanie,

Absents excusés:

Mme Loyer, Inspectrice de l'Éducation Nationale,

Mme Lefèvre Marie-Astrid, professeur des écoles

Ouverture de séance: 18h30

Désignation de la secrétaire de séance: Mme Alexandre Nathalie, représentante des parents d'élèves

1. Préparation de la rentrée 2019

a) Evolution des effectifs: L'effectif actuel est de 131 élèves. Il y a eu une radiation en CE1 pendant les vacances de février.

b) inscriptions en PS à la rentrée 2019

Les prévisions en PS recueillies auprès de la mairie de Saint Georges Montcoq sont de 8 élèves dont 3 issues des fratries. Mme Hamelin n'a aucune donnée concernant les communes de Rampan et du Mesnil Rouxelin. On peut ajouter 7 enfants soit une prévision de 15 enfants en PS. Des inscriptions pendant l'été sont prévisibles. Les inscriptions à la mairie et à l'école se font depuis le lundi 11 mars 2019.

c) inscriptions en TPS: Une demande a été faite. Vu les prévisions, il n'y a pas de places disponibles pour les TPS. Des aménagements de scolarité peuvent être discutés pour le bien être des enfants. La scolarisation est soumise à l'acquisition de la propriété.

d) prévision pour la rentrée 2019

Les prévisions pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivantes. Mme Hamelin a déjà fait deux inscriptions une en GS et une en CM1.

niveau	prévisions
CM2	22
CM1	14
CE2	18
CE1	14
CP	17
GS	14
MS	16

PS	Prévision de 15
Total	130

M Laurence informe d'une inscription éventuelle de jumeaux habitants Saint-Lô.

A ce jour, aucune répartition n'est envisagée. Aucune ouverture n'est prévue.

2. Le budget 2019

Concernant le budget de fonctionnement, la demande de l'équipe enseignante est la même que l'année dernière : 46 euros par élève pour les fournitures scolaires, 1 906 euros pour le photocopieur, 200 euros pour le fonctionnement de direction, 200 euros pour le matériel sportif, 200 euros pour la BCD, 200 euros pour le petit matériel informatique et 160 euros pour le papier.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour le budget.

3. Le suivi des travaux

Le projet de construction du dortoir :

La solution retenue est celle du modulaire à la place des vestiaires de foot. En forme de cube, le bâtiment pourra accueillir 25 lits et il y aura une douche et des toilettes. Au niveau esthétique, il sera en harmonie avec l'extension. L'accès se fera par l'ancien dortoir. Un avant projet a été étudié en collaboration avec l'équipe enseignante. Pour les délais, l'objectif est le 1er septembre mais peut être que ce sera plus tard. Au niveau du coût, c'est un budget chiffré autour de 130 000 à 140 000 euros. Une demande de subvention auprès de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été faite. Le projet a reçu un avis favorable de l'inspection académique. Le bâtiment comprend des fenêtres avec des volants occultants et deux portes de secours. Le mobilier sera neuf au niveau des lits.

Dans le futur, un projet de relier l'ancien dortoir à la classe de GS-CP est en cours. Cet espace accueillera la buanderie.

La chaudière de l'école élémentaire a été changée.

4. Le conseil école-collège et la liaison école-collège

La réunion du conseil école collège prévue le lundi 4 février 2019 a été reportée à une date ultérieure.

Dans le cadre de la liaison CM2-6ème, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont assisté à une séance de sciences avec Mme Broggi Chloé, professeur de SVT le mardi 11 décembre 2018 et ont participé à la demi journée de défi sciences le jeudi 17 janvier qui réunissait les écoles du secteur du collège Lavalley. Les élèves ont relevé le défi de rendre propre de l'eau boueuse.

La visite du collège par les CM2 est prévue un lundi au mois de juin. Les enfants seront accueillis au self par M. Carnet, le principal et M. Peigné, le principal adjoint qui répondront aux questions et qui présenteront le personnel : la CPE (Mme Guillou), l'intendante, le personnel du self... Les enfants mangeront au self et auront des cours et une visite du CDI. Pour les emmener, nous prendrons le bus de ville et nous reviendrons peut-être à

pied.

5. Les projets pédagogiques

Les sorties culturelles :

La classe de TPS-PS-MS assistera au spectacle Do l'enfant do, programmé dans le cadre des JMF au théâtre de Saint Lô le vendredi 22 mars.

Les classes de GS-CP et CP-CE1 assisteront au spectacle Beurre de Pinottes, programmé dans le cadre des Jmf au théâtre de Saint Lô le vendredi 3 mai 2019.

Les sorties pédagogiques :

La sortie pour les élèves de CP et de CE1 se fera dans les marais, plusieurs séances sont prévues pour découvrir le milieu.

Les deux premières séances en décembre 2018 et le 26 avril 2019 sont des découvertes de la haie : les animaux et les chaînes alimentaires.

Les autres séances auront lieu dans le marais de Graignes : pêche

La dernière séance aura lieu à Saint Fromond pour découvrir les cygones.

Les séances sont animées par Anne-Sophie Grandin, animatrice au CIEC.

Le projet a un coût d'environ 2 000 €. 1 216€ est pris en charge par le département. La coopérative donnera 384 € et 334 € seront pris sur la subvention transport attribuée par la mairie.

La sortie 3 jours avec 2 nuitées pour les élèves de CE2-CM1 et CM2 se fera au centre le Miramar de Saint Germain sur Ay du mercredi 19 au vendredi 21 juin 2019.

Les élèves vont bénéficier de deux séances de char à voile et d'animations de découverte du bord de mer (les marées, la découverte du havre...). Une réunion d'information auprès des parents sera organisée au mois de mai.

Le coût du séjour est de 9 464 euros. La coopérative a versé en acompte 2 840 euros. L'APE versera une subvention de 3 200 € . La participation demandée à chaque famille est de 60€ par enfant soit 3 240 €.

Le coût du transport sera pris en charge par la subvention de la mairie. Les enseignantes ont visité le centre.

6. La coopérative scolaire

A la date du 5 mars 2019, il reste 5 562,56 €

La coopérative a fait une demande de subvention auprès de l'APE et de la mairie pour acheter de nouveaux vélos pour remplacer les petits vélos rouges.

L'APE versera 15€ par enfant pour subventionner les sorties.

Concernant la subvention transport de la mairie versée à la coopérative, l'équipe enseignante demande une revalorisation de 250 euros soit 2 500 euros car la classe de CM1-CM2 a depuis deux ans 4 sorties au collège (participation au cross du collège, une séance de sciences avec des 6ème, une demi journée de défi scientifique et une journée d'intégration au collège pour les CM2. Chaque sortie coûte 70 euros).

L'équipe enseignante remercie la mairie et l'APE pour les subventions.

7. Les informations diverses

La visite médicale des GS à l'entrée au CP sera assurée par Mme Bignon, infirmière du collège Lavalley au mois de mai.

La visite médicale des PS-MS par la PMI aura lieu aussi au mois de mai.

Un exercice « se cacher » dans le cadre du plan vigipirate a été organisé le mardi 4 décembre 2019. Le système d'alerte PPMS a bien fonctionné, les élèves sont restés calmes et silencieux. L'exercice a duré 15 minutes.

Un exercice PPMS « risques majeurs » a été organisé le mardi 20 novembre 2018 pendant 1 heure.

Questions des représentants :

-Est il possible d'installer de l'eau chaude dans les toilettes des primaires ?

Oui, installation d'un ballon d'eau chaude dans les toilettes et eau chaude pour les toilettes de la classe de GS-CP.

-Est-il possible d'adapter les tables de classe pour les enfants de grande taille ?

Les tables dans les classes sont réglables. Mme Segovia demande 8 chaises plus hautes pour pouvoir régler les tables plus haut.

-Peut on faire un retour/bilan sur la rencontre avec Apy (fournisseur repas de la cantine ?

La visite a eu lieu le jeudi 7 mars avec le diététicien du groupe APY, Mr Levavasseur. Il a fait une présentation de la société et une proposition de visite à Mondeville. Les parents ont demandé la possibilité de référencement des producteurs locaux. La boulangerie de St Georges Montcocq fournit le pain. Il a été évoqué un producteur de yaourts de la région de Saint Lô. La société fait 7 000 repas par jour. Chaque jour, on peut choisir entre deux menus mais ce n'est pas possible de panacher. Pendant la réunion, les menus qui ne marchent pas ont été évoqué : les menus végétariens. Pour la soupe, un bar à soupe est en cours de commande. L'évolution vers une autonomie très importante remet en cause le fonctionnement. L'idéal , c'est le circuit court.

La société a remis des prospectus publicité autour du personnage Ralph qui mettait en avant les réseaux sociaux facebook et twitter.

Mme Hamelin apporte l'information suivante : une circulaire de 1936 interdit toute publicité à l'école. Toutefois deux notes de service une du 27 avril 1995 et une du 9 août 1999 précisent les modalités d'un partenariat entre l'Education Nationale et les entreprises. Cette liberté de partenariat est encadrée : il s'agit de s'assurer de l'intérêt pédagogique des propositions de partenariat qui doivent s'inscrire dans le cadre des programmes scolaires ou être liées à l'éducation (civisme, nutrition, santé, environnement...). Les propositions prennent la forme de soutien, de parrainage, de promotion, d'actions de sensibilisation, ou de fournitures de kits pédagogiques.

Les entreprises élaborent des documents qui sont remis aux élèves. Les professeurs doivent veiller aux messages non apparents en première lecturesusceptibles d'être contenus dans ces documents pédagogiques qui représentent pour l'entreprise un vecteur publicitaire. L'entreprise peut faire apparaître sa marque sur le document. Chaque année, les enseignantes distribuent quatre publicités émanant de partenaires Ecole des loisirs, Milan et Bayard, presse Bac. Les propositions sont sous la forme de promotion à des abonnements à des revues. Les abonnements permettent aussi à l'école de bénéficier d'un abonnement gratuit à l'école des loisirs et d'une réduction pour les abonnements à des revues.

Elles ont aussi distribué les flyers des associations sportives de l'agglomération de Saint Lô et de Saint Georges Montcocq.

Le maire décide donc qu'il ne faut pas distribuer à l'école n'importe quelle publicité.

Est il possible d'améliorer le fonctionnement des feux tricolores et donc la sécurité au carrefour de la boulangerie ?

Les travaux d'aménagement des feux devraient commencer bientôt mais cela a prit du retard.C'est lié à la réfection de la voirie qui prend du retard à cause des pistes cyclables. Des feux se mettront au rouge dès l'appel piéton. Un radar pédagogique sera aussi installé.

-Peut on étudier la faisabilité d'un ramassage scolaire de type S'chool Bus pour limiter le nombre de voitures devant l'école ?

Mr L'orphelin explique à titre informatif le principe d'un bus vélo à 9 places qui limitrait le nombre de voitures. Le coût est de 12 000 euros pour le bus et il faut un conducteur. Le système peut être subventionné par l'ADEME.

Point informatif, donc impossible d'en faire une question... Les délégués de parents souhaitent informer le conseil d'école de la démarche de parents (courriers) auprès de l'inspection académique demandant le non retour de Mme Merdrignac.

Mme Hamelin remercie les membres du conseil d'école à 20h00.

La secrétaire

Mme Alexandre Nathalie

La directrice

Mme Hamelin Karine